

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
valant procès-verbal
(cf. décision du Conseil d'Etat n°277087 du 05 décembre 2007)
Séance du 16 JUILLET 2020

DATE DE LA CONVOCATION	10 JUILLET 2020
DATE D'AFFICHAGE	10 JUILLET 2020
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	15
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	10
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	5
- AYANT DONNÉ POUVOIR	5
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	0

Le 16 JUILLET 2020 à Dix Huit Heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VARS, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique LAUDRÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (10) : Mme BOURDILLON VRAIN Emmanuelle, Mme BRIAND Christine, M. COLLOMBON Eric, Mme COSTA Maud, Mme DISDIER Cécile, M. GUEYDON Marc, M. JOUSSELME Fabien, M. LAUDRÉ Dominique, M. MARTIN Bruno, M. RISOUL Jean Marc.

ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS (5) :

- **AYANT DONNÉ POUVOIR (5) :**

- M. WADIER Hervé ayant donné pouvoir à M. LAUDRÉ Dominique
- M. CALLUT Stéphane ayant donné pouvoir à Mme BRIAND Christine
- Mme ORSINI GILLIARD Margaux ayant donné pouvoir à Mme BRIAND Christine
- M. ALARIO Patrick, ayant donné pouvoir à Mme DISDIER Cécile
- M. MAUREL Guy ayant donné pouvoir à M. RISOUL Jean Marc

- **N'AYANT PAS DONNE POUVOIR (0) :**

NOMBRE DE VOTANTS : 15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BOURDILLON VRAIN Emmanuelle désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h00.

Le compte rendu valant procès-verbal de la séance du 20 mai 2020 n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de reporter les délibérations relatives aux budgets au conseil municipal du lundi 20 juillet 2020. Le conseil municipal à l'unanimité (les pouvoirs ayant été exercés) approuve ce report.

<u>Quorum au cours de la séance¹</u>		<u>Présents</u>
<u>Délibérations N° 2020-037 à N° 2020-059</u>	<u>Nombre de votants :</u> 15	10

¹ Article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 : Tiers des membres en exercice du conseil municipal (ou nouvelle convocation sans condition de quorum).

1. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE

En application de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises du 21 mai 2020 au 15 juillet 2020 :

Numéro	Objet	Entreprise	Montant TTC
2020-07	Convention avec la Commune de Risoul pour la fourniture de repas pour la cantine scolaire	Commune de Risoul 05600 RISOUL	5,50 € par repas
2020-08	Convention de mandat avec la SEM SEDEV encaissement des recettes liées à la vente du forfait découverte	SEM SEDEV 05560 VARS	2,60 € par entrée
2020-09	Tarification du service accueil sans hébergement	Commune de Vars	

2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL ET INTERCOMMUNALITE

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Décide de déléguer au Maire les attributions susvisées de l'article L.2122-22 du CGCT dans les conditions suivantes :

2° De fixer, et ceci pour les évolutions annuelles des tarifs existants en dehors de toute nouvelle tarification, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 150 000 € HT ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance dans la limite du seuil de 90 000 € HT ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre liées aux contrats d'assurances dans la limite de 6 000 € par sinistre ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

- **Dit que** cette délégation s'effectuera dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du CGCT. Les décisions seront signées par le Maire qui en rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal ;
- **Dit qu'**en cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation seront prises par le 1^{er} Adjoint conformément à l'article L 2122-17 du CGCT.

N°2020-038 Détermination des commissions

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Arrête les Commissions municipales dans les conditions suivantes :

COMMISSIONS (4)	Vice-Président délégué	Membres
Aménagement du Territoire et Sécurité	Hervé Wadier	Jean-Marc Risoul Marc Gueydon Guy Maurel Christine Briand Emmanuelle Vrain
Finances	Stéphane Callut	Hervé Wadier Emmanuelle Vrain Christine Briand Marc Gueydon
Vie Locale et Vie Quotidienne	Cécile Disdier	Maud Costa Margaux Orsini Christine Briand Eric Collombon
Cadre de Vie et Environnement	Bruno Martin	Jean-Marc Risoul Maud Costa Guy Maurel Eric Collombon Cécile Disdier

- Décide que les convocations et les comptes rendus seront transmis par voie dématérialisée dans un souci de développement durable,

N°2020-039 Election des délégués au sein de la CDE Caisse des Ecoles

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal à l'unanimité (les pouvoirs ayant été exercés), déclare délégués au sein de la CDE Caisse des Ecoles :

- Cécile DISDIER
- Maud COSTA

- Ainsi que M. le Maire en tant que Président de droit de cet établissement public communal.

N°2020-040 Election des délégués au SYME05

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal à l'unanimité (les pouvoirs ayant été exercés), déclare élus pour siéger au Comité Syndical du SYME05 :

- Titulaire : Hervé WADIER
- Suppléant : Guy MAUREL

N°2020-041 Désignation des représentants aux communes forestières

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal à l'unanimité (les pouvoirs ayant été exercés), déclare élus pour siéger aux communes forestières

- Titulaire : Eric COLLOMBON
- Suppléant : Bruno MARTIN

N°2020-042 Désignation du correspondant Défense

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal à l'unanimité (les pouvoirs ayant été exercés), déclare élus comme correspondant défense :

- Hervé WADIER

N°2020-043 Désignation du représentant au sein du Parc naturel régional du Queyras PNRQ

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal à l'unanimité (les pouvoirs ayant été exercés), déclare élus pour siéger au Parc naturel régional du Queyras PNRQ :

- Titulaire : Eric COLLOMBON
- Suppléant : Bruno MARTIN

N°2020-044 Désignation des représentants à IT05

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal à l'unanimité (les pouvoirs ayant été exercés), déclare élus pour siéger à l'IT05 :

- Titulaire : Dominique LAUDRE
- Suppléant : Hervé WADIER

N°2020-045 Election d'un représentant au sein des réunions des copropriétés

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal à l'unanimité (les pouvoirs ayant été exercés), déclare élus pour siéger au sein des réunions des copropriétés :

- Titulaire : Dominique LAUDRE
- Suppléant : Cécile DISDIER

N°2020-046 Désignation d'un représentant au Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance CISPD

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal à l'unanimité (les pouvoirs ayant été exercés), déclare élus pour siéger au Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance CISPD :

- Titulaire : Fabien JOUSSELME
- Suppléant : Margaux ORSINI GILLIARD

N°2020-047 Commission Communale des Impôts Directs CCID

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

Vu l'ensemble des dispositions à prendre en considération pour le renouvellement de la commission communale des impôts directs de la commune ;

- **Propose** la liste des personnes appelées à siéger à la CCID, ci-jointe

L'ordre des personnes indiquées sur la liste ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur régional ou départemental des finances publiques.

3. URBANISME – FONCIER- IMMOBILIER

N°2020-048 Bail avec Forum Stages - tennis

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** ledit bail sur la base d'une durée de 3 ans et d'un loyer de 2000 € pour l'exploitation de 2 courts de tennis aux Claux (point show)
- **Autorise** M. le Maire à le signer

4. DELEGATION DE SERVICES PUBLICS- MARCHES PUBLICS- TRAVAUX

N°2020-049 Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras pour l'implantation d'un Point Tri Déchets aux Claux

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras pour l'implantation d'un Point Tri Déchets aux Claux,
- **Et autorise** M. le Maire à la signer.

N°2020-050 Service de l'Eau Potable. Rapport Annuel du délégataire 2019

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Prend acte** du rapport de l'exercice 2019 sur la délégation de service public de l'eau potable de la SAUR.

N°2020-051 SEM SEDEV Avenant n°18

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°18 annexé à la présente délibération
- **APPROUVE** la durée d'amortissement fixée à 17 ans pour les opérations « Peynier » et « Corniche Mourée »
- **AUTORISE** la signature de l'avenant n°18 à la convention d'exploitation du service public des remontées mécaniques et des aménagements destinés à la pratique du ski sur le territoire de la commune de Vars en date du 29 janvier 1987

N°2020-052 Avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation d'une activité cinématographique à Vars les Claux, pour la mise en place d'une activité de Drive'in

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

VU la loi n°92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacles cinématographiques et son décret d'application n°94-1218 du 29 décembre 1994,

VU la délibération N°2017-177 du 13 novembre 2017, par laquelle le Conseil Municipal décidait de déléguer l'exploitation du cinéma les Mélèzes à Vars les Claux à la société Cin'Valley, pour une durée de 4 ans,

CONSIDERANT les contraintes sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19 qui rendent difficile l'exploitation du cinéma les Mélèzes,

CONSIDERANT que ces circonstances sont exceptionnelles,

CONSIDERANT que le nombre moyen d'entrées hebdomadaires réalisées au cours de l'année 2019 est inférieur à 2 200,

CONSIDERANT que le projet de Ciné Drive'in permet de maintenir un service public cinématographique sur la commune in extérieur, en mode « hors les murs »,

- **VALIDE** le projet de cinéma Drive'In sur le parking P9 à Vars les Claux,
- **FIXE** le tarif à 20€ par véhicule, quel que soit le nombre de personnes,
- **FIXE** le tarif à 10€ par personne Pour les spectateurs en vélo ou à pied,
- **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 5.000€ à la société Cin'Valley afin de permettre la réalisation de ce projet.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public avec la société Cin'Valley.

5. FINANCES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

N°2020-053 Modernisation du dispositif de Vidéoprotection. Demande de subvention au titre du FIPDR

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** la demande de subvention au titre du FIPDR pour un montant de 7 463.50 € dans le cadre du projet de modernisation du système de vidéoprotection sur la voie publique dans la station des Claux.

N°2020-054 Refuge Napoléon - Report du loyer de la période du 1er mars au 31 mai 2020

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** l'exposé de **M. le Maire** ;
- **Approuve** le report de l'émission du paiement du loyer du 1^{er} mars au 31 mai 2020 au 18 décembre 2020
- **Autorise** l'émission du titre du loyer concernant la période du 1^{er} mars au 31 mai 2020 à l'encontre du Refuge Napoléon à compter du 18 décembre 2020

6. FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX - INTERCOMMUNALITE

N°2020-055 Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Décide de fixer à 100% le ratio pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur.

N°2020-056 Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire santé

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque santé que le Centre de gestion des Hautes-Alpes va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- **PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque santé souscrite par le CDG 05 à compter du 1^{er} janvier 2021. Une nouvelle délibération sera alors nécessaire ainsi que la ratification d'une convention d'adhésion.

N°2020-057 Agents de Surveillance de la Voie Publique – Personnels saisonniers Hiver 2020-2021

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** lesdites propositions en matière de personnel ;
- **Autorise M. le Maire** à effectuer les recrutements ;
- **Et à signer les contrats de travail** saisonniers correspondants.

N°2020-058 Recrutement de quatre agents saisonniers aux Services Techniques – Hiver 2020-2021

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** les propositions précitées,
- **Autorise M. le Maire** à procéder aux recrutements correspondants

N°2020-059 Fonctionnement micro crèche

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** les modalités d'organisation du service
- **Approuve** lesdites propositions en matière de personnel
- **Autorise M. Le Maire** à signer les contrats correspondant à l'emploi permanent à temps non complet à compter du 02/09/2020 et aux deux emplois saisonniers à temps complet à compter du 01/12/2020.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. Le Maire**, clôt la séance du conseil municipal à 19h25.

Le Maire,

Dominique LAUDRÉ

